



2023 RAPPORT

*En vertu de la loi sur la
lutte contre le travail forcé
et le travail des enfants
dans les chaînes
d'approvisionnement*



Rapport 2023 en vertu de la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

15 mai 2024

Numéro d'entreprise (NE)
104784426RC0002

SCIAN 541990



Introduction

Ce rapport a été préparé par BluMetric Environmental Inc. (" BluMetric ") et ses filiales en réponse aux exigences de déclaration en vertu de la Loi canadienne visant à lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la " Loi ") pour notre exercice financier se terminant le 30 septembre 2023.

BluMetric reconnaît que les industries des services environnementaux et des technologies propres peuvent jouer un rôle essentiel dans la prévention et l'évaluation des risques de travail forcé et de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du Canada. Nous reconnaissons les risques de travail forcé et de travail des enfants dans le secteur des technologies propres et nous nous engageons à apporter des améliorations continues à nos processus de diligence, d'évaluation des risques, de correction et de formation.

BluMetric s'engage à respecter les droits des personnes faisant partie de sa chaîne d'approvisionnement, conformément à la Charte internationale des droits de l'homme, aux conventions fondamentales de l'OIT, aux principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

BluMetric est une firme de consultation environnementale et de technologie de l'eau de calibre mondial, dotée d'un personnel de calibre mondial. Des mines nordiques éloignées aux lieux de travail urbains, nous livrons la marchandise grâce à une équipe interdisciplinaire qui est la mieux placée pour relever des défis uniques au Canada et à l'étranger. BluMetric fournit des services et des biens professionnels de haute qualité dans les domaines des géosciences et de l'ingénierie environnementales, de l'hygiène industrielle, de la santé et de la sécurité au travail, de l'énergie, du traitement de l'eau et des eaux usées, des contrats environnementaux et des services de gestion.

BluMetric Environmental Inc. est une société canadienne issue de la fusion d'Envir-Eau, WESA, Seprotech, WESAtech et WESAtechnologias. BluMetric est en activité depuis 1976 et est cotée à la Bourse de croissance de Toronto sous le symbole BLM.



BluMetric est une équipe interdisciplinaire d'environ deux cents personnes et notre culture est inclusive et non bureaucratique, respectant les diverses opinions et valorisant le rôle plutôt que le rang. Nous croyons que nous créons de meilleures solutions au sein d'une équipe où chacun est mis au défi par un travail significatif et gratifiant. Nous nous engageons à innover, à faire preuve d'agilité, de réactivité, d'amélioration continue et à être centrés sur le client.

Le succès de l'entreprise a bénéficié de cette diversité et nos collaborateurs ont travaillé ensemble pour définir les valeurs fondamentales de l'entreprise :

PARTENARIAT : Confiance et respect à l'égard de nos clients, de nos actionnaires, de notre personnel, du public et des autres parties prenantes.

L'INTÉGRITÉ : Engagement à fournir des produits et des services de qualité fondés sur le plus haut degré possible d'éthique scientifique et professionnelle.

INNOVATION : Accepter les nouvelles idées qui naîtront de la collaboration, de l'initiative et d'une culture de l'amélioration continue.

ENVIRONNEMENT : Améliorer l'écologie du monde dans lequel nous vivons.

BIEN-ÊTRE : Un environnement de travail sûr, sain et respectueux et un équilibre entre les objectifs personnels et professionnels.

LE SUCCÈS : Réaliser une croissance personnelle, professionnelle, corporative et collective à travers le succès de BluMetric.

BluMetric offre des services professionnels à partir de divers bureaux en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon ; toutefois, l'achat et la revente de biens sont limités à ses activités dans le domaine des technologies propres en Ontario. Les activités de BluMetric dans le domaine des technologies propres sont principalement axées sur la production et l'entretien de systèmes d'alimentation en eau. Ce groupe est géré comme une unité commerciale distincte dont l'équipe de direction relève directement du PDG. La plupart de nos fournisseurs sont nord-américains et moins de 1 % de nos produits proviennent d'Italie. Tous nos fournisseurs sont originaires de pays qui ne présentent pas actuellement de risque inhérent de travail forcé selon l'[indice Walk Free](#).

Mesures visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

En s'appuyant sur des normes et des principes volontaires, BluMetric a intégré des mesures relatives aux droits de l'homme dans ses activités commerciales, y compris la gestion sociale et environnementale, la santé et la sécurité, l'approvisionnement, la sécurité et les ressources humaines. Les aspects de ces mesures sont soulignés ci-dessous et représentent une attention sincère portée aux personnes dans tous les aspects de nos activités commerciales.

BluMetric applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, ou les formes de traite des êtres humains. Les documents pertinents suivants régissent la conduite de nos activités :

Code d'éthique des affaires

Le code affirme l'engagement de l'entreprise à respecter des normes éthiques élevées et à spécifier les normes fondamentales de comportement pour ceux qui s'engagent à représenter l'entreprise.

Politique de dénonciation

Cette politique a été adoptée pour s'assurer que tous les employés, directeurs ou entrepreneurs comprennent qu'ils doivent signaler tout acte répréhensible qui pourrait avoir un impact négatif sur la société, ses clients, ses actionnaires, ses employés, ses investisseurs ou le public en général, et qu'ils peuvent le faire sans crainte de représailles ou d'impact négatif sur leur statut d'employé chez BluMetric.

Politique d'équité en matière d'emploi et de diversité

La société estime qu'il est important de veiller à ce que les membres du conseil d'administration et de la direction apportent l'éventail de perspectives, d'expériences et d'expertises nécessaires pour atteindre les objectifs de la société et répondre aux attentes des parties prenantes. La société reconnaît également que les nominations au conseil d'administration et à la direction doivent être fondées sur le rendement, les compétences, le mérite et le potentiel. BluMetric reconnaît que l'équité en matière d'emploi est une valeur au cœur de son mandat en tant que leader communautaire et employeur de premier plan dans l'industrie. L'entreprise s'efforcera de faire en sorte que les groupes historiquement désavantagés soient employés

proportionnellement à leur représentation dans la communauté.

Politique de prévention de la violence et du harcèlement

Nous accordons une grande importance à la création d'un environnement de travail positif dans lequel tous les individus sont traités avec respect et dignité. Nous nous engageons à prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger et soutenir nos employés sur leur lieu de travail et à respecter, voire dépasser, nos obligations légales en matière de violence et de harcèlement sur le lieu de travail.

Politique de santé et de sécurité environnementale

Nos employés bénéficient d'un environnement de travail sûr et sain et sont encouragés à le faire. La direction s'engage à mettre en œuvre toutes les initiatives raisonnables et pratiques pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

La santé et la sécurité de ses employés, des autres personnes et de l'environnement naturel dont la santé et la sécurité peuvent être affectées par les activités de BluMetric. Les employés recevront une formation générale et spécifique en matière de santé et de sécurité en fonction de leurs tâches et seront informés des dangers potentiels ou réels dans le cadre de leur travail. Chaque employé doit protéger sa santé et sa sécurité, ainsi que celles de ses collègues, en se conduisant d'une manière conforme à la loi, aux pratiques de travail sûres et aux autres procédures de sécurité établies par BluMetric, en s'efforçant d'atteindre un taux d'incidents nul.

Système de gestion de la qualité - ISO 3001-2015

Nous mesurerons notre succès en contrôlant nos systèmes et services par rapport aux exigences, en évaluant le niveau de satisfaction des clients à l'égard de nos efforts et en comparant les résultats financiers avec ceux attendus par nos actionnaires. Nous utiliserons ces données pour planifier des améliorations et accroître la valeur des systèmes et des services fournis à nos clients. Nous pensons que la qualité est la responsabilité de chaque employé. La direction veillera à ce que la présente politique de qualité et notre engagement envers le processus d'obtention de la qualité soient communiqués, compris, mis en œuvre et maintenus dans l'ensemble de l'organisation, à tous les niveaux.

Politique d'achat et d'évaluation des fournisseurs

Le code affirme l'engagement de l'entreprise à respecter des normes éthiques élevées et à spécifier les normes fondamentales de comportement pour ceux qui s'engagent à représenter l'entreprise.

Politique de divulgation

Le président et chef de la direction, le **chef** de la direction **financière** et secrétaire général et les autres membres de la direction ou du conseil d'administration désignés par le chef de la direction (collectivement, les "**dirigeants responsables**") superviseront les pratiques de divulgation de BluMetric et s'assureront de la conformité à cette politique. Ils feront des recommandations sur cette politique de divulgation au comité des ressources humaines et de la gouvernance de BluMetric ("**comité des ressources humaines et de la gouvernance**") et passeront en revue les récentes déclarations publiques de la société afin de déterminer si une mise à jour ou une correction est nécessaire.

Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées Politique de l'emploi

S'applique à la prestation de services d'emploi accessibles aux personnes handicapées. Tous les services d'emploi fournis par BluMetric doivent respecter les principes de dignité, d'indépendance, d'intégration et d'égalité des chances.

BluMetric s'engage à assurer un environnement de travail sécuritaire et éthique dans toutes ses opérations. BluMetric fait appel à des fournisseurs de pièces tierces pour la production de systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées. La production est limitée à l'usine de Carp Road, en Ontario, où l'entreprise se concentre principalement sur l'entretien et la production d'équipements destinés au marché canadien. L'approvisionnement se fait presque entièrement auprès de fournisseurs nord-américains, comme indiqué ci-dessous.

ITEM	CANADA	ÉTATS-UNIS	ITALIE
TRAVAIL	100%		
ÉLECTRICITÉ/ÉLECTRONIQUE	89.8%	10%	0.2%
RACCORDS DE TUYAUTERIE	90 %	10%	
LOGEMENTS/CONTENEURS	100%		
FILTRES	10%	90%	
MÉCANIQUE (POMPES, MOTEURS)	15%	85%	

Risque de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement

BluMetric a atténué les risques opérationnels liés au travail forcé et au travail des enfants dans la production de biens ou de services au Canada depuis que BluMetric effectue des



examens réguliers à des fins gouvernementales internes et externes afin d'évaluer l'âge, l'équité salariale et l'élimination des préjugés systémiques dans nos ententes de rémunération.

BluMetric est titulaire d'un certificat EcoVadis, l'un des outils d'évaluation du développement durable les plus complets au monde, qui évalue les entreprises privées et publiques en fonction de leur impact social, éthique et environnemental. L'entreprise s'est engagée à réaliser l'équité en matière d'emploi dans le cadre du Programme des entrepreneurs fédéraux (PEF) pour l'équité en matière d'emploi. BluMetric est certifiée ISO 9001-2015, qui définit les processus suivis dans notre système de management de la qualité ("SMQ").

Il n'y a pas de risque inhérent de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement de BluMetric puisque 99 % des achats proviennent du Canada et des États-Unis et moins de 1 % de l'Italie. Malgré le fait que

Par conséquent, BluMetric développe et mettra en œuvre des contrôles de diligence raisonnable et de prévention dans son système de gestion de l'approvisionnement pour identifier, traiter et interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement, ce qui comprendra l'exigence pour nos fournisseurs et entrepreneurs d'avoir en place des politiques et des procédures pour identifier et interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants dans leurs activités respectives. Ces politiques et procédures seront intégrées dans notre processus d'intégration des fournisseurs et incluses dans nos accords contractuels. Bien que la plupart des composantes fournies par BluMetric ne soient pas répertoriées par le département du travail des États-Unis comme étant associées au travail des enfants ou au travail forcé, nous reconnaissons que les risques sont plus élevés dans le domaine de l'électronique, qui sera le premier de nos marchés cibles pour la mise en œuvre de contrôles préventifs, car ils comportent un risque plus élevé en aval de la chaîne d'approvisionnement.

BluMetric maintiendra son engagement de n'acheter que des fournisseurs de pays qui, selon l'indice Walk Free, présentent un risque négligeable de travail forcé ou de travail d'enfants. De plus, BluMetric mettra immédiatement fin à la relation avec un fournisseur si elle apprend qu'il a recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Un processus de fournisseurs agréés ("AVL") permettant d'identifier et d'approuver des fournisseurs réputés sur les marchés auprès desquels nous nous approvisionnons existe dans notre QMS actuel. Nous examinons les fournisseurs sur la base de leur expertise, de leur expérience et des informations publiques les concernant. Les fournisseurs doivent démontrer leurs capacités et leur réputation en fournissant des certifications relatives aux



composants. La pandémie a limité notre capacité à effectuer des évaluations sur place, mais nous avons effectué des visites auprès de fournisseurs locaux, avec la possibilité de les étendre si nécessaire.

Risque de travail forcé et de travail des enfants

Les activités de BluMetric se déroulent dans des juridictions à faible risque. Jusqu'à présent, notre approche de l'identification des risques de travail forcé et de travail des enfants s'est concentrée sur le secteur dans lequel nous opérons, ainsi que sur la localisation de nos activités et de nos opérations, et sur les employés, les sous-traitants et les fournisseurs directs.

Nos politiques et procédures comprennent les facteurs d'identification des risques suivants :

- La collecte et l'examen des preuves d'identité et d'âge fournies par le gouvernement.
- La localisation de l'entrepreneur ou du fournisseur et la solidité de l'État de droit dans ces pays.
- les juridictions.
- Le secteur et le type de biens et de services fournis.
- L'histoire du vendeur des violations connues des droits de l'homme et des plaintes du public.
- La relation de BluMetric avec le fournisseur.
- Les fournisseurs doivent démontrer leurs capacités et leur réputation en fournissant des certifications relatives aux composants.

Mesures d'assainissement et réparation des pertes de revenus

BluMetric améliore ses politiques et ses processus afin de définir les attentes en matière de remédiation et de s'assurer que les plaintes ou les préoccupations relatives au travail forcé et/ou au travail des enfants sont entendues et traitées de manière adéquate.

Nos attentes en matière de remédiation sont les suivantes : lorsque nous avons causé ou contribué à des impacts négatifs sur les droits de l'homme, nous contribuerons à leur remédiation. Ceci est en accord avec les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. BluMetric s'attend à ce que ses fournisseurs prennent les mêmes mesures correctives suffisantes et appropriées et ajoutera un libellé à cet effet dans les ententes qui les lient. Notre politique de dénonciation garantit que tous les employés peuvent signaler des problèmes liés aux droits de l'homme sans crainte de



représailles, et qu'ils feront l'objet d'une enquête, d'une escalade appropriée et de mesures correctives le cas échéant.

À ce jour, il n'existe aucun cas ou rapport connu de travail forcé ou de travail des enfants dans nos opérations ou notre chaîne d'approvisionnement et, par conséquent, aucune mesure corrective ou de compensation de la perte de revenus pour les familles n'a été mise en œuvre (et/ou nécessaire).

Formation des employés

BluMetric ajoutera un module sur le travail forcé et le travail des enfants à son processus de formation continue et d'intégration des employés afin de compléter les documents existants qui soutiennent ses valeurs fondamentales.

La formation vise à donner aux participants une meilleure compréhension du travail forcé et du travail des enfants, des normes internationales, des indicateurs de risque communs, de la manière d'identifier le travail forcé et le travail des enfants, et de ce qu'ils doivent faire s'ils soupçonnent un problème ou une violation. Cette formation obligatoire sera disponible pour tous les employés et s'achèvera en 2024.

Évaluation de l'efficacité

BluMetric effectue des audits réguliers de ses systèmes de gestion et d'approvisionnement afin de maintenir la certification ISO 5001-2015. De plus, BluMetric est vérifié par des tiers en ce qui concerne son engagement à plusieurs types d'évaluations de l'efficacité liées à la gestion des droits de l'homme, y compris un certificat EcoVadis soulignant l'engagement de BluMetric envers l'environnement, le développement durable et la bonne gouvernance pour générer un impact à l'échelle en guidant l'amélioration de la performance en matière de développement durable de notre entreprise et de notre chaîne de valeur. BluMetric s'est engagée à réaliser l'équité en matière d'emploi dans le cadre du Programme des entrepreneurs fédéraux (PEF) pour l'équité en matière d'emploi.

BluMetric utilise les résultats de ces audits et évaluations pour informer les actions futures et les opportunités d'amélioration continue.

BluMetric a l'intention d'étendre l'audit QMS des politiques et procédures de l'organisation relatives au travail forcé et au travail des enfants, de s'assurer que tous les employés reçoivent une formation de sensibilisation et de collaborer avec les fournisseurs pour s'assurer qu'ils contrôlent leur efficacité à éliminer le travail forcé et le travail des enfants de leurs chaînes d'approvisionnement.

BluMetric divulgue son rendement en matière de droits de la personne sur son site Web et cette divulgation annuelle permet à BluMetric et à ses intervenants de suivre son rendement au fil du temps.

Mesures prises

Au cours de l'année fiscale se terminant le 30 septembre 2023, BluMetric a pris les mesures suivantes pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement :

- Nous avons travaillé avec un tiers pour identifier les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.
- Nous élaborons et mettons en œuvre un plan d'action dans les domaines où des lacunes ont été identifiées.
- Nous développons et mettons en œuvre une diligence raisonnable et des contrôles préventifs pour identifier, traiter et interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, ce qui inclut l'obligation pour nos fournisseurs et nos sous-traitants de mettre en place des politiques et des procédures visant à identifier et à interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de leurs activités respectives.
- Nous élaborons et mettons en œuvre des clauses contre le travail forcé et le travail des enfants pour nos fournisseurs directs.
- Nous limitons notre chaîne d'approvisionnement aux pays identifiés comme présentant un risque négligeable d'exploitation des enfants et de travail forcé.
- Nous continuons à gérer des systèmes de contrôle pour surveiller les employés afin de vérifier leur âge et leur statut de travailleur légal lors de la production de biens.
- Nous continuons à veiller, par le biais de nos politiques existantes, à ce que les plaintes ou les préoccupations relatives au travail forcé et au travail des enfants soient entendues et traitées de manière adéquate.
- Nous incluons du matériel de formation et de sensibilisation sur le travail forcé et le travail des enfants dans l'ensemble de l'organisation.

Approbaton et consultation



La préparation de ce rapport a fait l'objet d'une consultation et d'un examen par l'équipe de direction et le conseil d'administration, qui se sont engagés à prévenir et à éliminer les violations des droits de l'homme chez BluMetric.

Conformément aux exigences de la Loi canadienne visant à lutter contre le travail des enfants et la main-d'œuvre dans les chaînes d'approvisionnement, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport de BluMetric Environnemental Inc. et de ses filiales. À ma connaissance et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Scott MacFabe".

Scott MacFabe

Nom complet

Signature

PDG

30 mai 2024

Titre CEO/CFO

Date

J'ai le pouvoir d'engager BluMetric Environmental Inc. et ce rapport couvre l'année fiscale 2023 et s'applique à BluMetric Environmental Inc. et toutes les entités considérées comme des entités déclarantes au sens de la loi, ainsi que toutes les filiales de contrôle de BluMetric Environmental Inc. le cas échéant.